

**27 septembre 2023**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Comité Municipal de Laniel Inc. tenue selon la Loi, au bureau municipal de Laniel, situé au 2000, chemin Adrien-Denis, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 hrs 30, à laquelle :**

Sont présents :

Sylvain Denis                      Christine Morin  
Réal Champagne                  Benoit L'Heureux                      Jocelyn Côté

Formant quorum sous la présidence de : Monsieur Marc Girard

Autre présence: Susie Trudel, directrice

Absence : Sylvain Plante

**Veillez noter que le conseil s'est réuni en caucus privé de 18 h à 18 h 30**

**Informations :**

M. Marc Girard souhaite la bienvenue à tous, il est 18 hrs 30

**2023-09-083**

Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 hrs 30 et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Benoit L'Heureux

Et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé ;

Que l'article « affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**Informations :**

Période de questions de l'assistance

-Qualité de l'eau du lac Kipawa

-Transparence de l'eau

-Inspection d'installation septique

-Qui gère les constructions près de l'eau

**Informations :**

Demande verbale : permis émis

-John Irvin, Laniel, résidence

-Joël Barrette, Laniel, asphalte

-David Combden, Baie McAdam, installation septique

-Rick Tesselaar, Baie Dorval, démolir abri bateau

-Camp la Lucarne, Laniel, démolir un chalet

-Marc Girard, Baie Dorval, rénover galerie

-Ken Drebenstedt, Baie Dorval, réparer abri à bateau et quai

-Justin Przytockki, Baie McAdam, installation septique

**2023-09-084**

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2023

Il est proposé par Sylvain Denis

Et résolu unanimement

D'accepter le procès-verbal tel que présenté.

**2023-09-085**

Approbation des dépenses municipales

Il est proposé par Réal Champagne

Et résolu unanimement

D'accepter les dépenses municipales pour le mois d'août 2023 au montant de

32 912.70\$

**2023-09-086**

Le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces comptes sont disponibles au bureau municipal pour consultation.

Il est proposé par Christine Morin

Et résolu unanimement

De procéder à l'acceptation des comptes à payer totalisant 14 434.43\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 27 septembre 2023.

Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art.961).

Signé à Laniel, ce 02 octobre 2023

---

Susie Trudel, directrice générale

**2023-09-087**

**Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) - négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada**

**Attendu que** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 - 2028;

**Attendu que** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

**Attendu que** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**Attendu que** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**Attendu que** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**Attendu que** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**Attendu** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**Attendu que** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**Attendu que** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**Attendu que** les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Sylvain Denis

et résolu que le TNO Laniel demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (*ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire*), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

**Informations :**

Demande d'appui de la Corporation de la cité de Clarence-Rockland au sujet d'une étude sur la rivière des Outaouais.

Le conseil est d'accord pour envoyer une lettre d'appui.

**2023-09-088**

Considérant que nous avons eu confirmation d'une aide financière de 5 000\$ pour le Programme d'aide à la voirie locale, Volet Projets particuliers d'amélioration 2023.  
Dossier no HXU46729 – 85905 (8) – 20230525-002

Il est proposé par Sylvain Denis  
Et résolu unanimement

Que le Comité Municipal de Laniel confirme que des travaux de réparation ont été effectués sur nos chemins municipaux pour un montant de 7 095.05\$.

**Informations :**

Lecture d'une lettre reçue de Madame Brenda Skeates

**2023-09-089**

Considérant que nous avons 3 points d'eau sur notre territoire pour la sécurité incendie tel que demandé dans le schéma de couverture de risques;

Considérant que nous devons faire inspecter et entretenir ces bornes sèches et réservoir souterrain par des spécialiste dans ce domaine;

Il est proposé par Christine Morin  
Et résolu unanimement

Que le conseil accepte la soumission des Entreprises Roy&Bourassa pour une inspection par année pour chaque point d'eau pour un montant annuel de plus ou moins 1150\$.

**2023-09-090**

Considérant que suite au rapport soumis par les Entreprises Roy&Bourassa pour la borne sèche située au km 5 sur le chemin de Baie McAdam;

Considérant qu'un barrage de castor a cédé en aval à l'endroit de la décharge du lac et que le lac où se situe la borne sèche a baissé de 40 pouces :

Considérant que la borne sèche est maintenant hors service et que les coûts de réparation seraient majeurs;

Considérant que les entreprises Roy&Bourassa nous recommande qu'étant donné l'instabilité du plan d'eau, le tout devrait être relocalisé;

Considérant qu'il n'y a pas d'emplacement idéal à proximité pour une borne sèche pour desservir les résidents de la Baie McAdam;

Considérant que la MRC nous a assuré une aide financière de 15 000\$ à même le Fond de gestion et de mise en valeur du territoire;

Il est proposé par Benoit L'Heureux  
Et résolu unanimement

Que le conseil est d'accord à ce que la directrice demande des soumissions pour l'achat et l'installation d'un réservoir souterrain comme à la Baie Dorval;

De demander à l'Association des Riverains de la Baie McAdam la permission d'installer le réservoir souterrain à l'emplacement où se situe leur hélicoptère étant donné qu'il y a déjà un bail sur ce terrain.

D'avertir la ville de Témiscaming que la borne sèche est hors service et qu'un réservoir souterrain sera installé au printemps 2024.

#### **2023-09-091**

Considérant que le conseil avait déjà fait des démarches pour l'achat de 2 radars de vitesse pour installer aux 2 entrées du village;

Considérant que nous avons reçu 1 radar de vitesse suite à un projet avec la MRC;

Considérant que pour le 2<sup>ème</sup> radar, nous avons reçu une aide financière de 5000\$ en 2022 de notre députée provinciale;

Il est proposé par Jocelyn Côté  
Et résolu unanimement

D'accepter la soumission de l'entreprise Traffic Innovation pour un afficheur de vitesse Kamelion 15 au montant de 5 500\$ taxes non incluses.

Que le conseil est d'accord pour faire l'installation d'un afficheur de vitesse cette automne à l'entrée sud du village à l'endroit déjà déterminé par un représentant du ministère des Transports.

#### **2023-09-092**

Considérant qu'il y a un emplacement sur le chemin de la Baie McAdam qui comporte des risques pour la sécurité des utilisateurs;

Considérant que les grosses pluies que nous avons reçu cet été a endommagé cet emplacement;

Considérant que dans notre budget 2023, un montant de 15 000\$ est toujours disponible pour Fond de réparation de chemin;

Considérant qu'il reste une balance de 6 000\$ sur l'aide financière de 14 000\$ que nous avons reçue du programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

Considérant que ces travaux doivent se faire cet automne avant la neige;

Il est proposé par Sylvain Denis  
Et résolu unanimement

De faire sortir une soumission et que si les prix respectent notre budget, les employés municipaux pourront procéder aux travaux.

**Informations :**

Discussion sur l'application B-CITI.

Le conseil n'est pas satisfait des résultats.

Nous ne payerons pas tant que l'application ne sera pas fonctionnelle.

Appeler les représentants de B-CITI avec Marc.

**Dossier MRC :**

-Raid Aventure

**Informations :**

Suivi de dossier pour un mur de séparation dans le garage.

Les employés suggèrent de ne pas mettre de mur car il y aura une perte d'espace et pour la période estivale, un mur de séparation pourrait nuire.

Les employés suggèrent de mettre 2 chaufferettes conçues pour un garage avec un ventilateur au plafond.

Accepté par le conseil.

**Informations :**

Discussion sur un projet pilote sur la pêche hivernale au lac Kipawa.

**Informations :**

Discussion sur une lettre reçue de la directrice de l'Écocentre de Fabre concernant la gestion des résidés domestiques dangereux (RDD).

**Informations :**

Demande de notre entrepreneur qui entretient nos chemins l'hiver. L'hiver passé, il a brisé un poteau d'Hydro-Québec sur le chemin de la Baie McAdam.

L'entrepreneur nous demande de payer 50% du montant qu'Hydro-Québec lui chargera.

Étant donné qu'il n'a pas reçu encore sa facture, le conseil à ce moment ci ne peut répondre à sa demande. Revoir lorsqu'il aura reçu sa facture.

### **2023-09-093**

Considérant que nous avons un relai écocentre à la Baie Dorval pour les résidents de ce secteur;

Considérant que depuis quelques années, nous avons des problèmes avec des contrevenants qui vont sur le site aux heures de fermeture et mettent les matières résiduelles et les matières non acceptables un peu partout ;

Considérant que nos employés municipaux doivent faire du ménage pratiquement à chaque semaine;

Considérant que le cadenas qui sert à fermer la barrière a été vandalisé à quelques occasions cet été;

Considérant que nous avons bloqué l'accès à quelques reprises mais qu'à chaque fois, quelqu'un dégageait l'accès aussitôt;

Il est proposé par Sylvain Denis

Et résolu unanimement

Que si les problèmes persistent à l'été 2024, le relai Écocentre de la Baie Dorval sera fermé en 2025 et les citoyens devront porter leurs encombrants au relai Écocentre de Laniel ou de Fabre.

### **2023-09-094**

Considérant la soumission reçue et jugée conforme pour l'appel d'offre soumis par le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec pour l'entretien des chemins d'hiver pour les 3 prochaines saisons :

1. Transport GMLS a déposé une soumission conforme de :

Pour l'année 2023-2024 : 115 000\$ taxes non incluses

Pour l'année 2024-2025 : 121 900\$ taxes non incluses

Pour l'année 2025-2026 : 129 2145\$ taxes non incluses

Il est proposé par Benoît L'Heureux

Et résolu unanimement

De faire une recommandation à la MRC de Témiscamingue pour octroyer le contrat de l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 à l'entrepreneur Transport GMLS.

### **Informations :**

Lecture d'une lettre de M. Claude Benoit qui a loué un quai à notre halte nautique le 27 avril 2023. M. Benoit a vendu son embarcation en juin 2023 et voudrait que le conseil le rembourse. Son emplacement n'a pas été reloué par la municipalité. Dans le contrat il est bien écrit : » le locataire pourra mettre fin à la présente entente sur un simple avis écrit à cet effet, mais sans avoir droit à un remboursement même partiel des frais de location ». Le conseil est d'accord à ne pas rembourser M. Benoit.

### **Informations :**

La promotion sur le tirage au sort des 5 terrains sur le chemin du ski est commencée.  
Les gens ont jusqu'au 29 octobre 2023 pour s'inscrire.

**Informations :**

Résumé d'une lettre de notre avocat aux juges du tribunal administratif du Québec en lien avec la réouverture d'enquête dans le dossier d'expropriation.

**2023-09-095**

Considérant qu'à la dernière réunion du 29 août 2023, le conseil a mandaté la direction générale à présenter un plan pour la gestion des matières compostables;

Considérant que le conseil municipal est en démarche de réduire l'empreinte environnementale sur son territoire;

Considérant que les déplacements des camions pour le ramassage du compostage sur notre territoire se fait sur de longue distance (22 km) et il y a peu de matière compostable à ramasser surtout hors saison estivale;

Considérant que la matière compostable attire les animaux sauvages qui causent des dommages et problèmes à plusieurs citoyens;

Considérant toutes les dépenses qu'engendrent le ramassage des matières compostables;

Considérant qu'à la suite de cette restructuration, nous recevrons une redevance de la MRC;

En conséquence,

Il est proposé par Christine Morin  
Accepté à l'unanimité

Que le CMLI s'enligne vers un plan de restructuration pour le ramassage et la gestion des matières compostables;

Que le ramassage porte à porte avec le camion de la MRC ne se fera plus après le 19 décembre 2023.

Que du 1<sup>er</sup> samedi de mai de chaque année jusqu'au 1<sup>er</sup> samedi d'octobre, nous installerons un conteneur vert de 1100 litres au Relai Écocentre de Laniel (pour les citoyens de Laniel et Baie McAdam) et un conteneur vert de 1100 litres au Relai Écocentre de Baie Dorval (pour les résidents de Baie Dorval) en respectant les horaires déjà établis. Ces conteneurs serviront uniquement pour le compostage.

Qu'il y a possibilité d'ajouter une autre journée (2 hr) à la Baie Dorval. A suivre dans l'info-journal de Laniel 2024.

Que pour la période hivernale, nous installerons un conteneur vert de 1100 litres pour les matières compostables uniquement à proximité du garage municipal au 2000, chemin Adrien Denis. Ce conteneur servira tous les résidents du territoire de Laniel soit : village Laniel, Baie Dorval et Baie McAdam.

Que la municipalité fournira gratuitement sur demande un seau de 20 litres avec couvercle.

Qu'à partir du printemps 2024, à l'ouverture des relais écocentre de Laniel et Baie Dorval, il ne sera plus permis d'apporter des réfrigérateurs, congélateurs, celliers et refroidisseur à vin, distributeur d'eau, climatiseur et déshumidificateur. Ces appareils qui émettent un gaz polluant (halocarbures) et qui sont de puissants gaz à effet de serre, devront être transportés (par le propriétaire) à l'Écocentre de Fabre qui ont l'expertise pour l'entreposage de ces appareils.

Qu'à partir du printemps 2024, à l'ouverture du relai écocentre de Baie Dorval, les pneus et le résidus domestiques dangereux (RDD) (peinture, huile, graisse, etc..) ne seront plus acceptés. Ces produits devront être acheminés par le propriétaire à l'Écocentre de Laniel.

**Informations :**

Résumé d'une rencontre avec des représentants du conseil de bande de Kebaowek, la MRC, la directrice et le président du CMLI concernant le développement de nouveaux terrains à Laniel, des tests d'eau du lac Kipawa et de la gestion du dynamitage. Cette rencontre a eu lieu le 11 septembre dernier à la salle municipale de Laniel.

**Informations :**

Période de questions de l'assistance : aucune assistance

**Informations :**

Prochaine réunion : mercredi le 25 octobre 2023 à 18 hrs 30

**2023-09-096**

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Christine Morin et résolu unanimement

De lever l'assemblée, il est 21 h 20

---

Marc Girard, président

---

Susie Trudel, dg